



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 133/22

Objet

Attribution d'un fonds de
concours intercommunal –
Année 2022

Secrétaire de séance :

Jean-Luc CROISERAT

Rapporteur :

Bernard GUERRIN

Conseil Communautaire
24 novembre 2022
Damparis - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 74

Date de la convocation : 17 novembre 2022

Date de publication : 1^{er} décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L. Croiserat, J.P. Cuinet, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J.P. Lefèvre, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, J.M. Rebillard, J.C. Robert, P. Roche, J.Y. Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à C. Nonnotte-Bouton, C. Demortier à S. Marchand, D. Germond à P. Jaboviste, J. Gruet à J.B. Gagnoux, J.L. Legrand à F. David, M. Mirat à M. Mbitel, C. Monneret à J.P. Fichère, A. Pernoux à J.Y. Roy, H. Prat à N. Gomet, F. Rigaud à J.M. Daubigney, C. Riotte à J.L. Croiserat.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L. Bonin, O. Gruet, M. Hoffmann, P. Jacquot, O. Lacroix, J. Lagnien, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne, P. Viverge.

Vu l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'attribution de fonds de concours,

Vu la délibération n° GD27/18 du 15 mars 2018, validant la mise en place d'un fonds de concours dédié par communes, en application des principes inscrits dans son Pacte Fiscal et Financier adopté en Conseil Communautaire le 22 février 2018,

Vu la délibération n° GD23/21 du 8 avril 2021, approuvant les orientations et les modalités de mise en œuvre du nouveau Pacte de Solidarité Fiscal et Financier,

Vu la délibération n° GD95/21 du 30 septembre 2021, approuvant le nouveau règlement des fonds de concours à destination des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Vu la délibération n° GD08/22 du 17 mars 2022, approuvant les modifications apportées au règlement des fonds de concours à destination des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 octobre 2022,

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution d'un fonds de concours intercommunal, pour la commune et projet suivant :

Commune	Projet	Coût total HT du projet	Montant attribué	Pourcentage
CHOISEY	Réhabilitation du pont du Doubs	1 131 979 €	226 395 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** à la Commune de Choisey le fonds de concours intercommunal précité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours correspondante.

Fait à Damparis,
Le 24 novembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Commune de Choisey

